

## Presentation générale

Bertrand Badie

---

### Citer ce document / Cite this document :

Badie Bertrand. Presentation générale. In: Politiques et management public, vol. 5, n° 3, 1987. Public, privé : espaces et gestions. Actes du Second colloque international - Lyon - 15/16 décembre 1986 (deuxième partie) - Incertitude des pratiques. pp. 3-6;

[https://www.persee.fr/doc/pomap\\_0758-1726\\_1987\\_num\\_5\\_3\\_1953](https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_1987_num_5_3_1953)

---

Fichier pdf généré le 22/04/2018

## PRESENTATION GENERALE

par

**Bertrand BADIE**

*Président du Comité Scientifique du Colloque*

\*\*\*\*\*

En choisissant le thème "public-privé" pour en faire l'objet de son deuxième colloque international, la revue *Politiques et Management Public* se situait délibérément dans l'actualité, retenant, pour l'analyser, un des enjeux majeurs sur lesquels débattent en même temps les acteurs et les observateurs, simultanément dans divers espaces (économique, politique, social, managérial) et dans différents lieux : en France, bien sûr, mais aussi dans le monde anglo-saxon, dans le monde occidental, en général, mais encore en Europe de l'Est et, de plus en plus, dans les pays du Sud. Cette universalité du thème se dégagait clairement des débats et des échanges qui animèrent le colloque, comme en témoignait d'ailleurs la multiplicité des horizons scientifiques et nationaux dont provenaient les participants.

L'analyse historique n'accrédite cependant pas la thèse de l'universalité. Elle met au contraire en lumière la singularité de cette dualité réductible davantage à un acte d'invention, situé dans l'espace et dans le temps, qu'à une catégorie transculturelle commune aux différentes histoires sociales. Ici apparaît un important paradoxe : conçue dans le cadre d'une histoire, la dualité public-privé a été transférée, exportée, étendue à d'autres histoires qui l'ont différemment accueillie, modifiée ou transformée.

L'invention d'un espace public, dans le contexte d'un moyen-âge occidental finissant, n'est pas seulement l'expression d'une culture qui le lie, dès son origine, à l'idée de laïcité et à celle de souveraineté, qui l'articule également à une vision renouvelée du droit et de la loi. Elle renvoie surtout à une stratégie de remise au tiers des fonctions politiques jusque là disséminées entre les acteurs sociaux féodaux, et donc à la construction d'un lieu spécialisé dans l'accomplissement des fonctions de domination, doté de son propre personnel, de ses propres institutions, de ses propres instruments. Cette stratégie n'est pas simplement celle des entrepreneurs, des "bâisseurs d'Etat" ; elle est aussi celle d'une grande variété d'acteurs sociaux, beaucoup plus demandeurs de constitution d'un espace public que victimes de son apparition. La demande d'un ordre public et de l'allocation sécuritaire dont il est porteur mérite d'être analysée avec

précision, car elle est en même temps à l'origine des stratégies contestataires et revendicatives modernes et des modes de légitimation dont les détenteurs du pouvoir politique vont chercher à se parer : conformément au modèle hobbesien, l'espace public revendique le droit d'obliger en échange de la sécurité qu'il fournit aux individus. C'est cette histoire qui confond, initialement, la construction d'un espace public et celle de l'Etat.

Ici apparaît un paradoxe majeur. L'espace public se dessine, se différencie, voire s'enferme, là où la crise de l'autorité politique traditionnelle est la plus vive, dans la France féodaliste, beaucoup plus que dans l'Angleterre coutumièrement centralisée. Mais en même temps, l'invention d'un espace public suscite les arguments de son exportabilité dans les usages qu'il inaugure : pratique de contestation, demande d'allocation, production et définition des enjeux collectifs, à travers notamment l'extension de l'idée même de sécurité. Si l'espace public se légitime comme pourvoyeur de sécurité, celle-ci ne se partage pas : conçu d'abord comme protecteur de la sécurité physique, l'espace public devient progressivement prestataire de toutes les variantes de sécurité, tant dans l'ordre économique que dans l'ordre social, jusqu'à épouser peu à peu les contours du *Welfare State*. Dès lors, l'opposition public-privé tend à devenir plus complexe : l'ordre public ne renvoie plus seulement à l'usage souverain de la violence légitime, mais désormais aussi à la régulation de toute relation sociale dont un des partenaires a revendiqué avec succès l'intervention arbitrale de l'Etat. D'où, bien sûr, la difficulté de construire un critère précis de la chose privée, là où désormais ni l'idée de propriété, ni celle de la famille, ni celle d'individu ne peuvent plus s'imposer. D'où surtout, l'extension géographique de cette pratique dualiste ; si quantité de sociétés, à l'instar de l'Angleterre, n'ont pas vécu de façon aiguë l'enjeu qui a conduit à la construction d'un Etat post-féodal, aucune n'a échappé à l'incitation d'exiger la constitution d'un *Welfare State* ou de faire intervenir, à la moindre crise sociale, un pouvoir public extérieur dont on peut préjuger qu'il ne se retirera ensuite qu'avec difficultés et de manière ambiguë. On ne s'étonnera pas, dès lors, de ce paradoxe apparent d'une Angleterre dotée d'une faible tradition étatique, recourant abondamment cependant aux pratiques du *Welfare State* et impliquant de plus en plus dans le jeu social un pouvoir politique qui bien souvent n'a pas trouvé le temps ni les moyens de s'ériger en un espace public institutionnalisé. De désignation d'un espace, la dualité public-privé devient dénomination d'une pratique de pouvoir et de contestation. Superposé originellement à l'ordre étatique, à son droit et à ses institutions, le concept de public s'en écarte progressivement pour acquérir une mobilité et une signification diffuse qui rendent son analyse et sa définition très hasardeuses. Ce phénomène est encore aggravé lorsqu'il se trouve exporté dans les sociétés en développement, au sein desquelles il revêt une signification tout autre : loin d'être régulatrice des interactions sociales, l'action publique prétend s'ériger en initiateur du processus de modernisation politique, donc en agent constitutif d'une société industrielle moderne et finalement en tuteur de celle-ci. Rapport nouveau, qui confère à l'ordre public des ressources de pouvoir et une prétention à régir l'espace privé supérieures à celles qui marquèrent son apparition à la fin

du moyen-âge occidental, mais qui limite en même temps fortement sa dotation en légitimité.

Cette instabilité, dans l'espace et dans le temps, de la dualité public-privé incite d'abord à la prudence, face aux risques de simplification ou d'uniformisation de ces catégories, et surtout face à la tentative de leur donner une signification spatiale : il n'existe pas - ou il n'existe plus - un territoire du privé et un territoire du public, une structure publique et une structure privée ; cette dualité renvoie, tout au plus, à la désignation d'actions, de stratégies ou d'idéologies, certainement pas au repérage de lieux ni d'instances. La difficulté de réduire la dualité public-privé à l'affrontement ou à la juxtaposition de deux espaces distincts se vérifie de multiples façons. Les effets d'interpénétration ne se comptent plus, alors que progressent en même temps le recours à des financements publics dans les espaces les plus divers, et la mise en oeuvre, dans la plupart des services publics, de modes de gestion privée. A cela s'ajoutent des effets d'appel, les relations sociales les plus strictement privées, relevant notamment du fonctionnement de la cellule familiale, suscitant de plus en plus l'intervention régulatrice de la loi, du juge et des pouvoirs publics. De même, faut-il tenir compte du jeu de nombreux effets pervers qui brouillent davantage encore la logique des frontières : l'extension du secteur public économique se traduit par la démultiplication des filiales d'entreprises publiques, conduisant celles-ci à se doter de structures de groupe qui les rattachent à certains aspects essentiels de règles du management privé. Enfin, conviendrait-il de souligner l'importance des effets de substitution : "déréglementation", ou "dérégulation", "néo-libéralisme", "thatchérisme" ou "reaganisme" ne traduisent pas tant un retrait de l'Etat ou un déplacement de la frontière entre public et privé, que la mise au point de modes d'intervention publique, apparaissant dans d'autres domaines, répondant à d'autres finalités, épousant des formes nouvelles, parfois plus implicites. Précisément parce que les interactions entre public et privé ont atteint, au fil des siècles, une très grande complexité, révélant des interpénétrations très savantes, le retrait de l'Etat ou le recul de la frontière ne peuvent jamais s'effectuer totalement, autrement qu'en laissant de multiples scories et, derrière les lignes, une infinité de moyens permettant aux acteurs publics d'agir ou d'inciter, et aux acteurs privés de susciter eux-mêmes, par leur propre appel, des mouvements de retour de l'Etat.

La dualité public-privé devient donc, sur cette base, le ressort des stratégies sociales et politiques, ainsi qu'une des sources essentielles de l'alimentation des idéologies politiques contemporaines. Elément de stratégie, elle s'impose comme l'un des modes les plus répandus d'expression de la demande : non seulement sous la forme d'un appel à l'allocation publique, mais aussi sous celle d'un arbitrage public, et même, enfin, sous celle, plus radicale et définitive, d'une mise en tutelle par l'ordre public d'une instance ou d'un espace dont le type de gestion ou le type de domination qui s'y exercent se trouvent contestés. Inversement, la demande de retrait de l'Etat ou de sortie de l'espace public alimente, de plus en plus, des stratégies contestataires concurrentes. Devenant

de plus en plus complexes, aboutissant à des résultats qui brouillent sans cesse davantage la logique dualiste et qui remettent en cause le tracé même d'une frontière, ces stratégies nourrissent l'essentiel du débat et des enjeux politiques et occupent, de ce fait, une place de plus en plus importante dans l'évolution des idéologies politiques. Le paradoxe veut, dès lors, qu'on assiste à un retour du libéralisme et des débats qu'il suscite au moment où se révèlent, dans la pratique, la "désectorisation" du public et du privé, la complexité de leur interconnexion et l'illusion tant de l'établissement d'un pur système de marché que d'une extension indéfinie du secteur public ou du *Welfare State*.

Alors qu'une lecture spatiale de la dualité est devenue impossible, son appréhension s'opère de plus en plus par le repérage des actions et des stratégies, mais aussi des idéologies qu'elle nourrit. A nul autre propos, l'idéologie ne mérite davantage qu'ici sa réputation d'instrument de brouillage et d'occultation de la réalité socio-politique.